



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MARS 2018

**OJ N°15 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
PROJET OCEAN START AVENUE DE LA MILADY A BIARRITZ. ENGAGEMENT DE LA
PROCEDURE DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE
CADRE D'UNE DECLARATION DE PROJET.**

Date de la convocation : 2 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude représenté par MAITIA Jean-Pierre, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERCAITS Christian, BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel (à compter de l'OJ N°7), BERTHET André, BETBEDER Lucien, BIDART Jean-Paul, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise (jusqu'à l'OJ N°19), BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°7), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGOYHEN Monique, ELHORGADARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger représenté par ITURBURRUA Jean-Paul, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°13), HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°14), HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUMÉ Jacques, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°7), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André,

LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine représentée par DUHALDE Jean-Michel, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine, LESPAGE Daniel, LOUGAROT Bernard, (jusqu'à l'OJ N°20) LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MANDAGARAN Arnaud, MARTINDOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°7), MIALOCQ Marie-José, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre représenté par ARLA Alain, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°3), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°8), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PEYROUTAS Maitena, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PREBENDE Jean-Louis, SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°7), SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°7), TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ANGLADE Jean-François, ARROSSAGARAY Pierre, BARATE Jean-Michel, BICAIN Jean-Michel, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, CARRIQUE Renée, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DUBOIS Alain, ELGUE Martin, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHEPARE Philippe, GALANT Jean-Michel, GARICOITZ Robert, GAVILAN Francis, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HACALA Germaine, HIRIART Michel, IBARLOZA Iñaki, INCHAUSPÉ Beñat, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jean-Michel, JOUGLEUX Bernadette, JUZAN Philippe, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy, LAFITTE Pascal, LAPEYRADE Roger, LASSERRE-DAVID Florence, LEURGORRY Charles, LEIZAGOYEN Sylvie, LISSARDY Sandra, MILLET-BARBÉ Christian, MOTSCH Nathalie, NEYS Philippe, OÇAFRAIN Gilbert, PEILLEN Jean-Marc, POULOU Guy, POYDESSUS Philippe, SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves, UHART Michel, VEUNAC Jacques.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APECARENA Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude, BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BIDEGAIN Gérard à MANDAGARAN Arnaud, BRAU-BOIRIE Françoise à TARDITS Richard (à compter de l'OJ N°20), CARRIQUE Renée à ETCHEBERRY Jean-Jacques, DARRASSE Nicole à CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°8), DAVANT Allande à ETCHEBEST Michel, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, ERNAGA Michel à HARISPE Bertrand, ESPIAUBE Marie-José à DOYHENART Jean-Jacques, GAVILAN Francis à KEHRIG-COTTENÇON Chantal, GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HACALA Germaine à DE CORAL Odile, IBARLOZA Iñaki à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, INCHAUSPÉ Beñat FIESCHI Pierre, IRASTORZA Didier à DEVEZE Christian, IRUMÉ Jean-Michel à LARRALDE André, LAFITE Guy à VEUNAC Michel, LAFITTE Pascal à ARAMENDI Philippe, LAFLAQUIERE Jean-Pierre à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°8), LASSERRE-DAVID Florence à LASSERRE Marie, LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (à compter de l'OJ N°8), MILLET-BARBÉ Christian à LACASSAGNE Alain, MONDORGE Guy à PONS Yves (à compter de l'OJ N°4), OÇAFRAIN Gilbert à YBARGARAY Jean-Claude, POULOU Guy à IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, POYDESSUS Philippe à INCHAUSPE Henry, SAINT ESTEVEN Marc à HIRIGOYEN Roland, SERVAIS Florence à DE PAREDES Xavier (à compter de l'OJ N°8), SOROSTE Michel à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°8), UGALDE Yves à LAUQUE Christine, VEUNAC Jacques à BERTHET André.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre

Modalités de vote : vote électronique

**OJ N°15 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
PROJET OCEAN START AVENUE DE LA MILADY A BIARRITZ. ENGAGEMENT DE LA
PROCEDURE DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE
CADRE D'UNE DECLARATION DE PROJET.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Mes chers collègues,

La situation géographique privilégiée de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sur le littoral Côte Basque lui confère des atouts industriels, économiques, touristiques et environnementaux. Dans le domaine ayant trait à l'Economie de l'Océan, la Côte Basque bénéficie d'un formidable positionnement mêlant une côte littorale, des espaces urbains et un véritable potentiel économique.

De ce fait, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a positionné l'Economie Bleue en tant que filière d'excellence, au cœur de son projet technopolitain et de sa stratégie de développement économique.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Côte Basque est identifiée comme un des deux grands pôles de l'Economie de l'Océan.

Au regard de ces éléments, la Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre le développement de cette économie sur son territoire, en soutenant et en participant à la structuration et à l'affirmation des secteurs porteurs suivants :

- la valorisation des ressources marines,
- la géomatique,
- la gestion des risques littoraux,
- les loisirs littoraux dont la glisse et le nautisme,
- les énergies marines renouvelables.

Poursuivant le souhait de structurer un écosystème technopolitain pourvoyeur d'emplois et créateur d'actifs matériels et immatériels autour du projet de Technopole Pays Basque, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a d'ores et déjà mené des actions d'envergure sur ses trois sites technopolitains : Technocité à Bayonne, Arkinova à Anglet, Izarbel à Bidart. Elle ouvre aujourd'hui une nouvelle réflexion autour de l'Economie de l'Océan.

Dans ce sens, la Communauté d'Agglomération Pays Basque se positionne donc au cœur du défi océan en structurant son 4^{ème} site technopolitain, qui se voudra multi-pôles, dont Ocean Start, situé à Biarritz, sera le site totem. Celui-ci sera en réseau avec l'ensemble des pôles de l'Agglomération d'ores et déjà inscrits dans l'économie de l'océan, tels que le Port de Bayonne, l'UPPA à Anglet, la Halle Créative à Saint-Jean de Luz, la future plateforme d'excellence du Fort de Socoa, l'Aquapôle à Saint-Pée sur Nivelle, etc.

Ocean Start, se voudra un lieu de créativité et d'innovation autour de l'économie de l'océan, sera hybride. Susceptible à la fois d'accueillir des équipes de recherches et des porteurs de projets, en incubation puis en pépinière, mais aussi des entreprises plus matures qui pourront être en contact direct avec les autres acteurs dans une logique d'open innovation. Seront également mis à disposition des laboratoires dédiés à la valorisation des ressources marines, au biomimétisme marin et à la modélisation numérique ainsi que des espaces de stockage pour les équipements maritimes.

En vue de la réalisation du projet, il convient d'adapter le PLU de Biarritz, le terrain d'assiette étant aujourd'hui classé en zone N.

Pour lever cette protection et ouvrir le terrain à l'urbanisation, la procédure requise est la mise en compatibilité avec déclaration de projet du PLU de Biarritz.

Conformément à l'article R. 153-15 du code de l'urbanisme, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, compétente en matière de développement économique, mais aussi en matière de PLU, est responsable de la conduite de cette procédure.

Ainsi, l'ensemble de la procédure sera sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération, qui organisera la réunion d'examen conjoint, l'enquête publique et approuvera la mise en compatibilité du PLU et la déclaration de projet.

Le dossier de mise en compatibilité du PLU de Biarritz comportera les thématiques suivantes :

- la justification de l'intérêt général de l'opération ;
- le projet au regard du PADD du PLU de Biarritz et de sa compatibilité avec le SCOT ;
- les incidences de la loi littoral, notamment les notions d'extension de l'urbanisation en continuité d'agglomération, et l'extension limitée en espace proche du rivage ;
- l'évaluation environnementale ;
- la mise en compatibilité du PLU, comportant la présentation du remaniement du document d'urbanisme et ses justifications.

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz révisé le 22 décembre 2003, modifié les 1^{er} octobre 2004, 7 avril 2005, 3 novembre 2006, 3 octobre 2008, 23 avril 2010, 4 novembre 2011, 29 juin 2012, 19 juillet 2013, 9 novembre 2015, 23 septembre 2017, et objet de trois révisions simplifiées sectorielles approuvées les 16 novembre 2007 et 13 février 2009 et d'une modification simplifiée adoptée le 17 décembre 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et ses articles L 153-54 et suivants et R 153-15 ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- approuver l'engagement de la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biarritz, dans le cadre d'une déclaration de projet en vue de la réalisation du projet Ocean Start avenue de la Milady (parcelles cadastrées section BV numéros 105-106-107).
Ladite procédure sera conduite par la Communauté d'Agglomération Pays Basque compétente, conformément à l'article R 153-15 du code de l'urbanisme.
- autoriser Monsieur le Président ou son délégataire à engager toute étude en vue de la concrétisation de cette procédure.

En application de l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée à la Mairie de Biarritz et à Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois, publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention de ces affichages sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : 197 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 5

Contre : 174 LARRANDA Régine

Abstention : 024 BELLEAU Gabriel , 216 SANPONS Maryse

Ne prend pas part au vote : 173 LARRAMENDY Jules

Non votants : 028 BERRA Jean-Michel , 038 BORDES Alexandre , 181 LESPAGE Daniel ,
200 OCAFRAIN Gilbert (233 YBARGARAY Jean-Claude) , 233 YBARGARAY Jean-Claude

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD



Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le **16 MARS 2018**
Publié le **16 MARS 2018**

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 16/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/03/2018

7

Sedeña
15 Avieguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

5